



CAMPING EDEN

Avda. Papa Luna, Km. 6 – C/. Madrid s/n.
Paseo Marítimo Playa Norte
12.598 Peñíscola – Costa del Azahar
camping@camping-eden.com
Tfno.: +34 964 480 444 / 964 480 562
Fax: +34 964 489 828

CONDITIONS DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENTS 2.012

Réservation et droits acquis

- Réserve est définie comme l'acceptation par la partie de la compagnie d'une demande avancée à la date d'arrivée pour l'occupation d'une parcelle, constituant, ceci, d'un contrat contraignant, accepté par les deux parties dans toutes les conditions décrites aux présentes. Les autres services et suppléments seront embauchés exclusivement à la présence du client à tout moment à partir de la date d'arrivée.
- Le système de réservation du camping Eden est conçu uniquement pour s'assurer une parcelle dans le camping sur la date d'arrivée demandée.
- En aucun cas, pouvons-nous garantir la réservation de la parcelle pour un type donné, soit par sa taille, sa situation, ou par son numéro. En ce sens, essayerons-nous d'accueillir la demande que vous aurez fait, mais sans cette partie étant de la réserve.
- Dans le cas où la parcelle occupée dans le premier cas ne soit pas de votre totale satisfaction, pourrez-vous demander un changement à une nouvelle parcelle qui pourrait être libérée à l'avenir; à cette fin, il y aura une liste de changement de parcelles comprennent les clients avec réserve et sans elle, et dans laquelle, qui d'abord fasse la demande, aura préférence, quel que soit de clients avec ou sans réservation.

Avantages de la réservation

- Assurer une parcelle dans le jour d'arrivée.
 - Obtenir un rabais de 5% * sur votre facture dans le cas où le tableau des remises, d'autres rabais n'atteignent pas plus élevé.
 - Le jour du départ, laissant la parcelle vide avant 12:00 hrs. vous pourrez profiter des installations jusqu'au 20:00 hrs. sans coût supplémentaire (uniquement pour les personnes qui ont séjourné toute la période réservée)
- * Sauf en cas de rupture totale ou partiel du contrat. Sauf Pâques. Non cumulable avec d'autres réductions. Applicable uniquement aux parcelles, et aux occupants qui aient séjourné toute la période réservée.

Procédure de réservation : Demande et confirmation

1°. La demande de réservation sera demandé par le formulaire de demande de réservation sur notre site Web, à condition que l'avance vers la date de réservation permette cela*, en notant que on connaît et accepte les «Conditions de réservation», et en fournissant-y, en tout cas, les données suivantes:

- Les renseignements personnels demandés dans le formulaire de contrôle policier, de téléphone, e-mail et/ou fax si possible.

- Dates de séjour prévues pour un minimum de 7 nuits, sauf Pâques : 3 nuits (incluant Vendredi et Samedi obligatoirement). La modification ultérieure de la date d'arrivée peut être entendue si la disponibilité du moment le permette. L'extension du séjour initialement réservé sera traitée à la disponibilité au moment de la nouvelle demande. Dans le cas ne soit pas possible de changer les dates, il y aura une annulation de la réservation comme prévu dans la section "Annulations".

- Le type préféré de parcelle, sa situation et le numéro. (Voir section "Réservation, et droits acquis»).

2°. Le département de réservation répondra à votre demande dans les 7 jours maximum. Après l'approbation de la demande, on doit procéder selon les points suivants.

3°. Vous devez faire le paiement des arrhes requis, dans la forme et les conditions offertes par le département de réservations dans la réponse à votre demande de réservation.

4°. Une fois le paiement confirmé, vous sera envoyé une confirmation de la réservation, y compris un rappel de ce document, ainsi que les détails de votre demande et le paiement.

** Dans le cas de demande de réservation en temps insuffisant pour la procédure, elle doit être entièrement réalisée par téléphone (y compris le paiement, par carte de crédit).*

Dates de réservation et d'acceptation, et tarifs applicables

- La réservation peut être faite à partir du 1er Janvier de l'année et jusqu'à 1 jour avant la date d'arrivée (sous réserve de disponibilité).

- Les arrivées au mois de Janvier à Mars, et d'Octobre à Décembre, tous compris, ne sont pas susceptibles d'être réservées.

- Les tarifs que s'appliqueront aux réservations, sont les propres du camping, et en tout cas, d'autres éventuelles tarifs n'obtiendront pas des rabais que leurs propres.

Disponibilité

- Le département de réserves mettra à la dispositions des clients autant parcelles sous réserve comme il l'entend à chaque moment, de sorte que le quota disponible sera augmenté ou diminué en fonction de l'avance des dates; en aucun cas, les demandes confirmées peuvent être annulées par la compagnie avec moins de 1 mois avant l'arrivée.

Conditions économiques

- Tous les paiements peuvent être effectués à la main au camping, par virement bancaire, ou par paiement électronique par carte bancaire par téléphone.

- Toutes les dépenses encourues par les transferts seront à la charge du client, et même par remboursements, si y en auriez.

- Le montant des arrhes sera considéré comme "acompte", tandis que les engagements de la réservation se tiennent.

Annulation de la réservation

- Les annulations doivent être informées par écrit par courrier, fax ou e-mail, fournissant le numéro de réservation, et, de préférence, en suivant le fil de la conversation, c'est à dire, en générant le message dès notre dernière correspondance.
 - On peut communiquer l'annulation jusqu'au 20:00 heures l'avant-dernier jour avant l'arrivée prévue, en récupérant, de cette façon, le total des sommes avancées (arrhes), sauf pour l'affranchissement de retour dont ils sont issus.
 - Les notifications après la date limite décrite ci-dessus perdrons le droit à réclamer la restitution des arrhes, et aux tous autres droits et avantages accordés par la réserve.
 - Les incomparutions maintiendront leurs droits jusqu'à 10:00 hrs. du jour suivant au jour d'arrivée accordé, mais après 19:00 hrs. du jour d'arrivée accordé, peut être donnée sa parcelle à d'autres clients si il n'ya pas de préavis d'arrivée imminente, de sorte que dans ce cas, l'occupation de la parcelle, ne peut probablement pas être faite avant le lendemain.
 - Les annulations de réservation après la date limite décrit, causé par force majeure*, récupéreront les arrhes avancées en montrant un justifiant par documentation officielle de cet argument.
 - En cas d'abandon du camping avant la date fixée, entraîné par un cas de force majeure*, récupérerez les arrhes après de justifier la raison par documentation officielle que le soutienne, mais vous perdez les droits à l'escompte de 5% et la jouissance des installations du camping après 12:00 hrs. (avantages).
- * Obtiendront la considération de force majeure les décès et/ou les accidents graves subi par un membre de la famille dans le premier degré (fils ou fille, parents, frères ou sœurs) de tout membre de votre séjour. Les coûts probables occasionnés par le remboursement seront facturés au client.*

Inaccomplissement des conditions

- En cas d'inaccomplissement des conditions minimales de réserve, sera facturé selon le séjour fait, plus une surtaxe d'un montant équivalent pour le calcul obtenu par le tableau suivant, calculé à partir du jour du départ vers la journée contractée (réservée):
- Haute Saison: 50 € par jour aux 7 premiers jours, et 30 € par jour au reste de jours
- Mi Saison de Juillet ou Août, et Pâques: 40 € par jour aux 7 premiers jours, et 25 € par jour au reste de jours
- Mi Saison de Juin ou Septembre: 30 € par jour aux 7 premiers jours, et 20 € par jour au reste de jours
- Autres Saisons: 20 € par jour, jusqu'au maximum de 10 jours (200 €)
- L'inaccomplissement total ou partiel des conditions convenues, impliquera la perte des avantages décrits dans ce document.
- L'incomparution ou la présence après la date limite autorisée, impliquera la perte des droits de la réservation.

S'IL VOUS PLAÎT, NOTEZ: La législation actuelle sur les prix et réservations d'hébergement touristique peut exiger le PAIEMENT PRÉABLE des services fournis et peut utiliser toutes les méthodes généralement acceptées de paiement, y compris les cartes de crédit.